



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles

Conservation régionale
des monuments
historiques

Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de la ferme dite des Berceaux à LONGUENESSE (Pas-de-Calais)

**Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté de la ministre de la culture et de la communication du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET sur l'emploi de directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2010 portant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 25 septembre 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la ferme dite des Berceaux à LONGUENESSE (Pas-de-Calais) présente au point de vue de l'histoire et/ou de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en tant que vestige rare dans l'Audomarois d'un grand domaine pionnier de l'industrialisation de l'agriculture, dont l'ancienne grange monastique est un élément unique de l'infrastructure d'un domaine agricole de l'abbaye de Saint-Bertin, les combles d'une ancienne remise conservant par ailleurs un monogramme du Royal Flying Corp qui constitue un rare exemple de décor peint produit par les soldats des armées alliées à la France lors de la Première Guerre Mondiale.

arrête :

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les éléments suivant de la ferme dite des Berceaux :

- en totalité la grange et les anciennes remises où se trouvent le monogramme peint du Royal Flying Corp
- les façades et toitures des autres bâtiments
- la cheminée
- le sol de la parcelle avec le tracé du flot qui servait à abreuver les bêtes

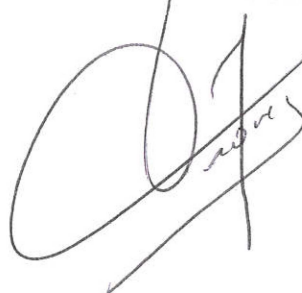
L'ensemble est situé 107 avenue Georges Clémenceau à LONGUENESSE (Pas-de-Calais), sur la parcelle n° 311, d'une contenance de 39 ares 92 centiares, figurant au cadastre section AV et appartenant à la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER (n° SIREN 200 069 037), par acte du 29 septembre 2017, publié le 12 octobre 2017 auprès du service la publicité foncière de Saint-Omer sous la référence d'enlissement 6204P06 2017P4385.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le préfet de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Lille, le - 5 AVR. 2019

Pour le Préfet de Région,
Le directeur régional
des affaires culturelles
Marc DROUET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Drouet', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles

Conservation régionale
des monuments
historiques

**Arrêté portant inscription
au titre des monuments historiques
de la ferme dite des Berceaux à LONGUENESSE (Pas-de-Calais)**

PLAN ANNEXÉ



Fait à Lille, le - 5 AVR. 2019

Pour le Préfet de Région,
Le directeur régional
Des affaires culturelles
Marc DROUET

